



UISP PARIS : Service Médical Patronal

Quand le zèle administratif vire à l'absurde !

Des situations pour le moins ubuesques viennent illustrer les dérives inquiétantes de certaines pratiques managériales.

Exemple :

Une agente, en arrêt de travail d'une semaine dûment prescrit par un professionnel de santé, a été convoquée à un contrôle du **Service Médical Patronal (SMP)**... la veille même de sa reprise.

Jusque-là, la réglementation permet effectivement à l'administration de diligenter ce type de contrôle.

Mais là où la situation devient inacceptable, c'est dans ses modalités :

- Une convocation imposée à plus de 40 kilomètres du domicile de l'agente, dans le 18e arrondissement de Paris à 18h
- Une absence totale de prise en compte de sa situation personnelle et de son état de santé
- Un refus implicite d'adapter le lieu du contrôle, malgré une démarche proactive de l'agente
- Une justification avancée par l'organisme : « l'urgence du contrôle » pour un arrêt d'une semaine arrivant à son terme

Une dérive systémique signalée par les agents

Force Ouvrière Justice dénonce avec fermeté ces pratiques abusives et déconnectées de la réalité.

Sous couvert d'un prétendu « plan d'équité », certaines directions appliquent désormais les textes avec un zèle excessif, sans discernement ni humanité.

Mais au-delà de ce cas, **de nombreuses remontées d'agents confirment que ces situations se multiplient :**

- Convocations inadaptées et tardives
- Conditions de déplacement déraisonnables
- Pression ressentie autour des arrêts maladie
- Manque total de lisibilité sur les conclusions des contrôles

Cette rigidité technocratique, dictée depuis des bureaux éloignés du terrain, engendre des situations absurdes et profondément injustes.

Où est l'équité ? Où est le respect ?

Où est l'équité lorsque l'on impose des contraintes disproportionnées à un agent déjà fragilisé ?

Où est le respect lorsque l'on traite les personnels comme de simples variables d'ajustement ?

FO Justice rappelle :

- Le contrôle médical ne doit pas devenir un outil de suspicion systématique
- Les conditions de convocation doivent rester raisonnables et proportionnées
- Le respect des agents doit primer sur toute logique purement administrative

FO Justice exige :

- Une application des textes dans le respect des agents et de leur dignité
- Une prise en compte réelle des situations individuelles
- La fin immédiate de ces pratiques abusives
- La révision de la convention signée avec la direction interrégionale et le SMP

Une transparence totale à l'issue des contrôles du SMP :

Le compte rendu remis à l'agent doit être **strictement identique** à celui transmis à l'administration.

Aucune divergence, aucune opacité ne peut être tolérée.

Exemple concret :

Sur le document transmis à l'administration figure systématiquement la mention « **reprise à l'issue ou risque de prolongation** ».

Or, sur le document remis à l'agent, cette information est bien souvent absente.

Cette différence de contenu est inacceptable. Elle place les agents dans une **insécurité totale**, notamment en cas de prolongation de l'arrêt, faute d'avoir connaissance des éléments transmis à l'administration.

FO Justice exige la fin immédiate de ces pratiques et l'égalité stricte des informations transmises.

Les personnels ne sont pas des numéros

Ils méritent considération, respect et bon sens.

Ce n'est pas un cas isolé. **FO Justice** exige un encadrement strict et digne des modalités de contrôle.

L'administration doit cesser toute logique de défiance systématique.

FO Justice restera mobilisée pour défendre vos droits.

